



A. Etlin - P. Mihel - M. Pastural - C. Deschenes - J. Spagnoli - J. Troude  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
J.J. Jacquet

**ACOFI** ASSISTANCE  
COMPTABILITÉ  
FIDUCIAIRE

N° Facture : 127688

SOPHROKHEPRI

188 Grande Rue Charles du Gaulle

94130 Nogent-sur-Marne

Nos Réf : CL1SOPHR / 1 / 3 / KAS

Votre mail : evelyne@revellat.fr

Créteil le 29 février 2020

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix Total
-------------	----------	-------	---------------	------------

Note d'honoraires calculée en fonction du temps  
passé, dans le domaine social, sur votre dossier  
du 20/01/2020 au 16/02/2020.

250,00

Montant prélevé sur votre compte le 25 du mois suivant

Banque : BNP PARIBAS  
IBAN : FR76 30004 00955 00010031791 29  
BIC : BNPAFRPP

Total H.T.	250,00
Total débours (Taxables)	0,00
(Taux : 20 %) Total T.V.A	50,00
TOTAL T.T.C	300,00
Total débours (Non Taxables)	0,00
Acomptes	0,00

TOTAL FACTURE (Euros)

**300,00**

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date limite de paiement qui figure sur la facture. Le taux de ces pénalités est le taux REFI majoré de 10 points. En outre, en cas de retard de règlement, une indemnité de 40 € sera due (décret 2012-1115 du 20/10/2012)